



# La Maison de Parents en Bourgogne s'agrandit

## 20 chambres supplémentaires en 2015

Une extension nécessaire pour s'adapter et continuer à répondre aux besoins sociaux

### LA MAISON

- Un accueil et un hébergement pour les familles et les patients
- Une ouverture à tous les établissements hospitaliers publics ou privés
- Un cadre associatif
- Un lieu de vie et des frais d'hébergement adaptés
- Un établissement au rayonnement régional
- Une activité en constante augmentation



### LE PROJET

- Pourquoi une extension ?
- La création de 4 chambres mère-enfant
- Un projet réaliste et réalisable
- Les travaux et les coûts
- Le plan de financement
- Le calendrier du projet

### LES SOUTIENS

- Les partenaires institutionnels
- Les témoignages
- Soutenir ce projet



UNE MAISON DE PARENTS EN BOURGOGNE - Accueil des Familles d'Hospitalisés  
Rue de Cromois - 21000 DIJON

Contact Projet : Rémy MAIRET - 06 63 68 55 30  
Fax : 03 80 65 70 41 - Mail : mdp21@wanadoo.fr

[www.mdp21.fr](http://www.mdp21.fr)

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Ouverte en juin 2000, la Maison de Parents est partie intégrante du paysage sanitaire bourguignon. Elle est appréciée et soutenue par ses partenaires tels que l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (C.A.R.S.A.T.) Bourgogne/Franche-Comté, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie de la Bourgogne, la Mutualité Française Bourgogne et ses mutuelles.

Son intérêt est primordial pour les familles et proches de patients hospitalisés, et pour les résidents-patients des établissements de soins comme le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon (C.H.U.) et le Centre Georges François Leclerc (C.G.F.L.). Une étroite collaboration s'est créée avec les établissements de soins de Bourgogne et les différents professionnels de santé.

L'activité enregistrée et les nombreux témoignages de satisfaction reçus permettent de dire que la Maison de Parents participe pleinement aux missions de service public. Elle s'inscrit dans le fonctionnement des réseaux de soins régionaux et participe plus largement à l'offre de soins.

Elle est née grâce au soutien d'une longue chaîne de solidarité qui a mobilisé de nombreuses personnes, physiques et morales.

Aujourd'hui la Maison de Parents a de nouveau besoin d'étendre sa capacité d'hébergement. Cette nouvelle étape est indispensable si nous voulons continuer à satisfaire les besoins des familles de malades hospitalisés, et à participer à la prise en charge des usagers dans le cadre du parcours de soins. Ce projet d'extension s'inscrit dans ces perspectives. Il est suffisamment ambitieux pour garantir un dimensionnement à même de mieux satisfaire les demandes croissantes, et aussi suffisamment réaliste pour en garantir sa réalisation et son fonctionnement.

Porté par l'ensemble des membres de l'Association de la Maison de Parents, le personnel et les bénévoles, ce projet est l'expression de l'engagement collectif depuis l'origine de la Maison de Parents. Sa réussite est conditionnée par l'engagement renouvelé de tous ceux qui ont participé au projet initial et par le soutien de tous ceux qui nous rejoindrons aujourd'hui.

HENRI MAZUÉ  
PRÉSIDENT DE LA MAISON DE PARENTS

**D**epuis plus de 13 ans, la Maison de Parents en Bourgogne est ouverte à tous les résidents, quelles que soient leur origine géographique, leur nationalité, leur situation sociale, financière, familiale ou autres. Elle permet d'accueillir et d'héberger :

- **les familles** ayant un proche (enfant ou adulte) hospitalisé dans un établissement public ou privé,
- **les patients en pré- ou post-hospitalisation** pour traitement, examens ou consultations dans les établissements de soins (publics ou privés) de l'agglomération dijonnaise et dont l'état ne requiert aucune surveillance médicale ou paramédicale.

*Cette double mission est définie dans le cadre de conventions passées notamment avec la CARSAT Bourgogne/Franche-Comté et d'autres organismes de sécurité sociale (MSA, RSI, Mines\*) ainsi qu'avec les établissements de soins.*

La Maison de Parents est installée à proximité immédiate du CHU de Dijon et du Centre G.F. Leclerc. Elle travaille en partenariat avec les établissements de soins publics ou privés de l'agglomération dijonnaise.

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole - **RSI** : Régime Social des Indépendants - **Mines** : Régime d'Assurance Maladie des Mines

## Une réponse adaptée aux besoins des familles et des patients qui permet :

- D'offrir un accueil personnalisé, chaleureux et familial,
- D'apporter aide, accompagnement et soutien face aux difficultés morales et matérielles qui peuvent se présenter,
- De faciliter l'accès des patients aux structures de soins ambulatoires et de contribuer ainsi aux missions de santé publique,
- De maintenir les liens intra-familiaux et de prévenir les risques d'isolement et de rupture sociale pendant l'hospitalisation.



## La Maison ...

**...est une association loi 1901, regroupant :**

- Des personnes physiques, en qualité de membres fondateurs et de membres adhérents,
- L'Association « Accueil des Familles de Malades Hospitalisés »,
- La Mutualité Française Bourgogne.

Les Collèges sont représentés au Conseil d'Administration suivant les statuts et le règlement intérieur de l'Association. Un représentant du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et un représentant du Centre Georges François Leclerc siègent au Conseil d'Administration.

L'Association a vocation à initier comme à participer à toute réflexion et tout projet s'inscrivant dans l'évolution des besoins de santé.

**... a été largement financée par des fonds publics et privés pour sa création en 2000 et sa première extension en 2008**

La construction, l'équipement mobilier et la première extension de la maison ont été rendus possibles par l'implication et la générosité de nombreux donateurs et partenaires, parmi lesquels :

*La Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France, les collectivités territoriales (Conseils Généraux, Conseil Régional, etc.), les organismes de sécurité sociale, la Mutualité Française et ses mutuelles, des institutions privées, des associations et des particuliers.*

# PARENTS EN BOURGOGNE

## Un lieu de vie organisé autour de différents espaces :

- 38 chambres (dont deux accessibles aux personnes handicapées)
- Salons de détente et de télévision - accès wifi
- Espaces restauration : salle à manger, cuisine utilisée par les résidents
- Espaces laverie : équipés de lave-linge, sèche-linge, fer à repasser...



La Maison de Parents fonctionne avec une équipe composée de salariés et de bénévoles. L'établissement est ouvert 365 jours par an et 24h/24h.



## Des frais d'hébergement adaptés à la situation et aux ressources du résident

### • Pour les familles et proches :

Des conventions ont été passées avec le Régime Général d'Assurance maladie (convention C.A.R.S.A.T.), mais également avec la M.S.A., le R.S.I., et le régime des Mines, permettant, pour les familles et proches, une prise en charge d'une partie des frais d'hébergement, sur la base d'un barème fixé suivant les revenus du résident. Ce dispositif permet ainsi à tout résident de pouvoir séjourner à la Maison de Parents quelles que soient ses ressources. Le coût de la nuitée étant de 34 €, après participation de Caisses conventionnées, le reste à charge aux résidents est dégressif avec un minimum de 9,50 €.

### • Pour les résidents-patients

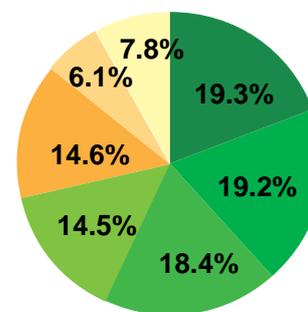
Par ailleurs pour les résidents-patients, les conventions particulières signées avec la C.A.R.S.A.T. et les établissements de soins tels que le C.H.U. de Dijon et le C.G.F.L. permettent aux résidents-patients de bénéficier d'une prise en charge financière complète de leur(s) nuitée(s).

## Un établissement au rayonnement régional

L'origine des personnes accueillies est majoritairement bourguignonne, et ce depuis l'ouverture de la Maison de Parents.

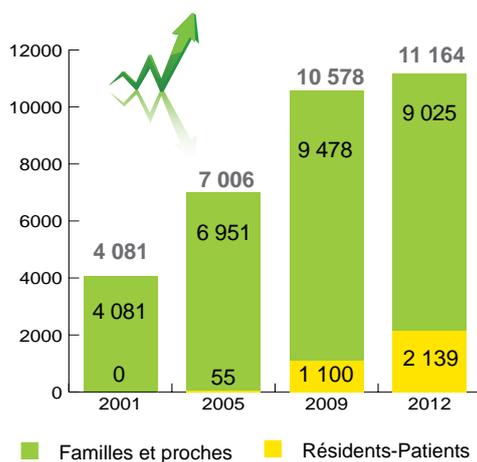
**Bourgogne** : 7232 nuitées  
soit 65%

- Côte d'or
- Nièvre
- Saône et Loire
- Yonne
- Départ. limitrophes
- Autres
- Communauté européenne et autres pays



Répartition géographique des résidents en 2012

## Une activité en constante augmentation



L'activité de la Maison de Parents est en constante croissance avec une augmentation de + 174% des nuitées depuis sa première année d'activité. Cette tendance s'accroît fortement en 2013 : ainsi à la fin du premier semestre le nombre de nuitées a presque doublé par rapport à la même période en 2012.

### Vers une saturation de plus en plus évidente

C'est désormais trop fréquemment que la Maison de Parents n'est malheureusement pas en capacité d'accueillir les familles ou patients. Le projet d'extension de la Maison permettra de satisfaire ces besoins croissants. Il anticipe également une saturation du taux d'occupation des chambres dû à l'évolution du contexte régional et de la pratique des soins.

Ainsi, entre 2001 et 2012, l'activité est en hausse de 7 083 nuitées soit + 174 %, correspondant à une augmentation moyenne annuelle de 15 %. Par ailleurs, l'accueil des résidents-patients a presque doublé depuis 2009 (première extension).





L'activité de la Maison de Parents en Bourgogne augmente régulièrement et les capacités d'hébergement vont bientôt être à nouveau insuffisantes pour répondre à l'évolution des besoins et des demandes, compte tenu de plusieurs facteurs :

## Le besoin de place, une réalité

- Les derniers services de l'Hôpital Général rejoignent progressivement le site du Bocage, pour un regroupement définitif de tous les services fin 2014, ce qui va impliquer une augmentation conséquente du nombre de nuitées.
- De plus en plus de services du CHU ont recours à la Maison de Parents.
- La maison est ouverte à tous les patients des établissements de soins (publics, mutualistes ou privés). Ainsi, elle offre un potentiel pour les cliniques de l'agglomération dijonnaise, tant pour l'accueil des familles que celui des résidents-patients.

## L'émergence de besoins nouveaux nécessitant une adaptation

- Les soins ambulatoires\* ont fortement augmenté ces dernières années du fait de l'évolution de l'offre régionale et des techniques médicales. Ainsi 38 actes médicaux en 2012 peuvent se faire sans hospitalisation complète, contre 17 en 2009 et 5 en 2008.

Les patients éloignés de l'établissement de soins, peuvent être hébergés durant toute la durée de leur traitement à la Maison de Parents afin d'éviter la fatigue des trajets aller-retour, s'ajoutant à celle du traitement.

- Parce que l'hospitalisation d'un enfant est une épreuve difficile, il est légitime et primordial que l'un des parents puisse être à ses côtés. Le soutien des parents permet d'aider l'enfant face à la maladie. Le parent et l'enfant peuvent se ressourcer dans un cadre accueillant et chaleureux.

La création de chambres mère-enfant permettra de mieux répondre aux besoins spécifiques d'une population qui occupe une part importante de l'activité de la Maison de Parents et répond à l'évolution des besoins de l'hospitalisation en ambulatoire à l'Hôpital d'Enfants.

\* Le soin ambulatoire se dit d'un traitement ne requérant pas l'alitement ni l'hospitalisation. Sa durée est variable mais il peut nécessiter la présence du patient à l'hôpital plusieurs fois par semaine, par mois.

Le développement des activités organisant une prise en charge ambulatoire des patients en substitution à l'hospitalisation traditionnelle fait partie des priorités du Programme Régional de Santé 2012-2016.

Aussi, cette évolution est un axe fort des projets d'établissement du CHU de Dijon et du CGFL.

## Témoignages de résidents

Janvier 2013

«Après trois mois passés au sein de la Maison de Parents, nous sommes ravis de l'accueil qui nous a été réservé. Le personnel est très à l'écoute et serviable. Un rapport qualité/prix convenable.

Merci pour tout»  
M. et Mme L.

Juin 2010

«Je suis arrivée le 1<sup>er</sup> février 2009 et je suis tout de même repartie le 30 juin 2010. Je vous remercie tous de l'accueil que j'ai eu, surtout durant les moments où j'étais très mal. Sans votre soutien, j'aurais eu beaucoup de difficultés à remonter moralement la pente. Vous allez vraiment me manquer, vous êtes comme ma famille».  
Nathalie S.

Janvier 2013

«La Maison de Parents est vraiment super. Le personnel est à l'écoute et est très agréable ! J'aime beaucoup venir ici lorsque je dois prendre mes traitements à l'hôpital.  
Merci pour tout».  
Julie L. 15 ans

# PROJET D'EXTENSION ?



## Zoom sur...

### La création de 4 chambres mère-enfant

Le projet d'extension de la Maison de Parents intègre la création de 4 chambres mère-enfant.

Ces chambres ne doivent pas être confondues avec les chambres mère-enfant existant en milieu hospitalier et visant à permettre d'héberger la mère dans la chambre d'hôpital de son enfant.

#### Les chambres mère-enfant prévues à la Maison de Parents ont pour objectif de :

- Permettre l'hébergement d'une mère dont l'un des enfants est hospitalisé à Dijon, qui souhaite rester proche de lui, mais qui a également la charge d'un jeune enfant dont elle ne peut se séparer ou qu'elle ne peut confier. Ils sont alors accueillis à la Maison de Parents dans une chambre adaptée, contribuant ainsi à maintenir la cohésion familiale.
- Faciliter l'accueil d'un jeune enfant pris en charge en ambulatoire au CHU de Dijon, en tant que résident-patient. Son jeune âge requiert la présence de sa mère auprès de lui dans son parcours de soins ambulatoires.
- Aider à la mise en place du lien précoce mère-bébé, facteur déterminant dans l'évolution développementale de l'enfant hospitalisé à la naissance.

Ainsi, l'agencement et le mobilier des 4 chambres mère-enfant, prévus dans le projet d'extension est adapté à l'accueil d'un jeune enfant (literie, meuble de toilette et de change).

Rappelons que l'Hôpital d'Enfants du CHU de Dijon est Centre de Référence Régional pour plusieurs sous-spécialités pédiatriques, médicales ou chirurgicales, Centre de Ressources Autismes (CRA) et Troubles Complexes du Langage (TCL) et que le service de génétique est Centre de Référence Coordinateur des Maladies Rares, Anomalies du Développement et Syndromes Malformatifs pour l'Inter Régions Grand Est. Les jeunes enfants adressés de toute la Bourgogne et des départements limitrophes à ces structures seraient donc accueillis avec leur mère à la Maison de Parents pendant leur séjour à Dijon avec le statut de résident-patient.

*Dr Dominique SANDRE, Pédiatre au Centre d'Actions Médico Social Précoce - Ancien praticien du CHU*

Les chefs de services et les responsables d'unités de la Maternité et de l'Hôpital d'Enfants du CHU de Dijon :

- Professeur Paul SAGOT (Chef du Pôle Gynécologie-obstétrique et biologie de la reproduction, Président du Réseau Périnatal de Bourgogne), Docteur Jean-Michel PINOIT (Chef de Pôle Pédiatrique), Professeur Frédéric HUET (Chef de Pôle Pédiatrique Adjoint), Professeur Laurence FAIVRE, Professeur Emmanuel SAPIN, Docteur Denis SEMAMA

Soutiennent le projet d'extension de la Maison de Parents en Bourgogne – Accueil des Familles d'Hospitalisés.

## Témoignages de résidents

28 juin 2013

«Thank you to the Manager and staff for looking after me so well while my husband was in the hospital after an accident»  
Marian C. - Australia

Mai 2013

«Nous sommes trois patients résidents lombalgiques au CHU en hospitalisation de jour. Merci pour votre accueil chaleureux, comme "à la maison", avec des bénévoles attentifs aux moindres détails. Chaque petit problème a été pris en compte, à notre grande satisfaction. Le confort des chambres est très satisfaisant (TV, Wifi, prêt de matériel etc...). Les locaux sont très agréables et l'on s'y sent bien.

Merci encore de votre gentillesse  
Amicalement»

Gilles B., François A., Stéphane O.,  
résidents patients lombalgiques

## Des besoins spécifiques à la cancérologie

L'action 26.1 du plan cancer 2009-2013 portée par l'Institut National du Cancer met l'accent sur la nécessité d'encourager le développement des hébergements et appartements thérapeutiques à proximité des lieux de soins. Cette action qui correspond à une réelle nécessité doit se retrouver dans le prochain plan cancer. En effet, au cours de leur prise en charge, les patients traités pour une pathologie cancéreuse sont amenés à se rendre dans des établissements de santé éloignés de leur domicile, entraînant des déplacements longs, souvent itératifs, fatigants, pénibles et coûteux. En outre, ce type d'hébergement permet, non seulement d'éviter une hospitalisation prolongée, mais favorise également une réadaptation et un retour progressif à une vie familiale et sociale « normale ».

Le partenariat développé entre la Maison des Parents, le Centre Georges-François Leclerc et le CHU de Dijon est au cœur de ces enjeux, en permettant une augmentation des capacités d'accueil de la structure pour accompagner le développement des activités du pôle régional de référence en cancérologie. Il contribue ainsi à l'amélioration continue de la prise en charge des patients.

Alain LALIÉ, Directeur Adjoint du CGFL  
Lucie LIGIER, Secrétaire Générale du CHU

# UN PROJET RÉAL

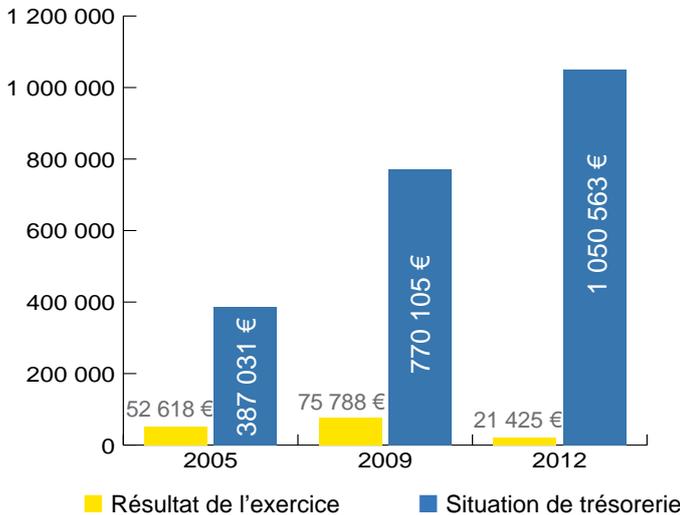
## Un projet d'extension s'appuyant sur une situation financière saine



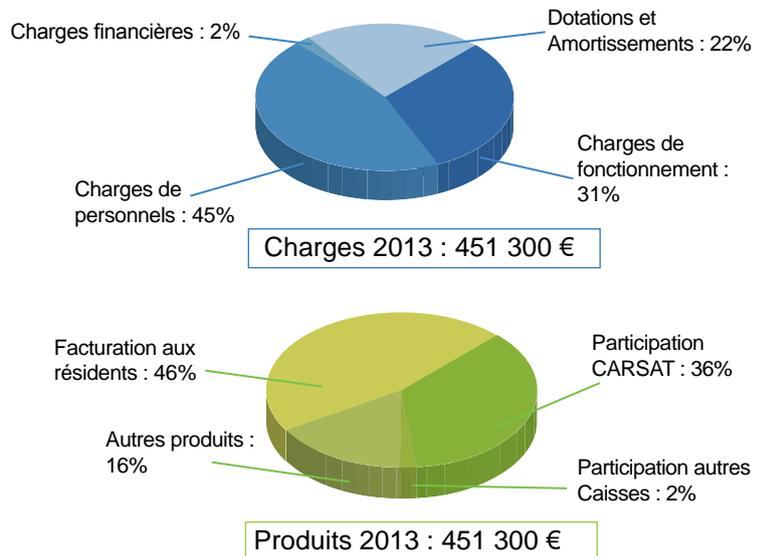
### Depuis 2002, les résultats positifs :

- Résultent d'un financement maîtrisé, d'une gestion rigoureuse et de l'évolution de l'activité.
- Permettent d'envisager la réalisation du projet d'extension avec une situation de trésorerie saine.

### Évolution des résultats de la situation de trésorerie



### Les grandes masses du budget annuel 2013



## Les travaux et les coûts Avant Projet Définitif du 3 mai 2013

### Les travaux

#### Surface à construire : 620,58 m<sup>2</sup>

- Rez-de-chaussée : 341,72 m<sup>2</sup>
  - 9 chambres : 152,28 m<sup>2</sup>  
Soit 16,92 m<sup>2</sup> par chambre
  - Circulations : 81,76 m<sup>2</sup>
  - Salon-bureau et autres : 87,68 m<sup>2</sup>
  - Extension de la salle repas : 20,00 m<sup>2</sup>
- Étage : 278,86 m<sup>2</sup>
  - 11 chambres : 186,01 m<sup>2</sup>  
Soit 16,91 m<sup>2</sup> par chambre
  - Circulations : 56,21 m<sup>2</sup>
  - Buanderie : 13,98 m<sup>2</sup>
  - Autres : 22,66 m<sup>2</sup>

#### Surface à réaménager : 116,48 m<sup>2</sup>

- Rez-de-chaussée
  - 4 chambres mère-enfant : 66,80 m<sup>2</sup>
  - Bureaux : 36,10 m<sup>2</sup>
  - Autres : 13,58 m<sup>2</sup>

### Les coûts

#### Construction neuve : 620,58 m<sup>2</sup>

→ 1 480 705 € TTC

#### Réaménagement de l'existant : 116,48 m<sup>2</sup>

→ 77 162 € TTC

#### Travaux d'aménagement extérieur

→ 133 618 € TTC

#### Remarques :

- Coût toutes taxes comprises (TTC)
- Coût honoraires inclus (architecte, bureaux d'études)

Coût global de l'immobilier : 1 691 485 €  
Coût du mobilier et des agencements : 80 000 €  
Coût total du projet : 1 771 485 €  
Coût total pour une chambre : 88 575 €

**Maître d'œuvre :**  
AB Architecture - Paysage et Urbanisme  
6 rue des retraits - BP 9  
21240 TALANT Cedex



# LISTE ET RÉALISABLE

## Le plan de financement

| Emplois                                |                    | Ressources                           |                    |
|--|--------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Extension de 20 chambres + agencements | 1 700 000 €        | Subventions (56 %)                   | 1 000 000 €        |
| Mobilier                               | 80 000 €           | Financement par l'Association (28 %) | 500 000 €          |
|  |                    | Emprunt (16 %)                       | 280 000 €          |
| <b>Coût de l'investissement</b>        | <b>1 780 000 €</b> | <b>Plan de financement global</b>    | <b>1 780 000 €</b> |

### Répercussions sur les financements des frais de fonctionnement :

L'augmentation des capacités implique un renforcement de l'effectif salarié. Les charges supplémentaires seront couvertes par les recettes de l'activité nouvelle, sans influence sur les résultats d'exploitation qui restent à l'équilibre.

La participation des organismes d'Assurance maladie devra en revanche être augmentée à concurrence de la population supplémentaire accueillie. En 2013, des engagements précis ont déjà été pris en ce sens, afin d'anticiper et de garantir cette évolution.

## Le calendrier du projet

### Délibération de l'Assemblée Générale du 27 avril 2012 :

- L'Assemblée Générale approuve le projet d'extension de la Maison de Parents
- L'Assemblée Générale consent au Conseil d'Administration tous pouvoirs en vue d'assurer la mise en œuvre du projet et notamment de signer tous actes et documents nécessaires à cette réalisation

### Délibération du Conseil d'Administration du 8 mars 2013

- Le Conseil d'Administration donne mandat au Président pour la mise en œuvre du projet d'extension

**Présentation de l'avant projet définitif :** Assemblée Générale du 3 mai 2013

**Dépôt de la demande de permis de construire :** Août 2013

**Début des Travaux :** Fin 2014

**Ouverture de la réalisation :** Fin 2015



## Soutenez ce projet !

Ce projet d'extension nécessite la recherche de financements, limitant au maximum le recours à l'emprunt, auprès des financeurs initiaux comme de partenaires nouveaux, parmi lesquels :

- **L'État :**
  - L'Agence Régionale de Santé
  - ...
- **Les Organismes de Protection Sociale :**
  - les organismes de sécurité sociale et notamment des caisses primaires d'assurance maladie • les caisses d'allocations familiales • les caisses de retraites complémentaires • la Mutualité Française et ses mutuelles,
- **Les Collectivités Territoriales :**
  - les Conseils généraux • le Conseil régional • les communes et groupements de communes,
- **Les associations et fondations :**
  - la Fondation des Hôpitaux de France - Hôpitaux de Paris • la Ligue contre le cancer • les associations,
- **Les partenaires privés :**
  - les entreprises • les chambres consulaires • les clubs services...
- **Tous les donateurs particuliers**

Ces soutiens peuvent se concrétiser sous plusieurs formes :

→ dons, subventions, réservations de lits...

«Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible»  
Antoine de Saint-Exupéry

# Avec le soutien de nos partenaires institutionnels

Parce que la Maison de Parents répond à des missions d'utilité sociale et d'intérêt collectif, ils lui font confiance :

La Maison de Parents est une structure qui propose un hébergement aux familles de patients pendant leur hospitalisation. Elle facilite ainsi le rapprochement familial autour des personnes et enfants malades ainsi que des nouveaux nés vulnérables.

Composée d'une équipe de salariés et de bénévoles qui assure un rôle d'accompagnement personnalisé et d'écoute des patients et de leur famille, la Maison de Parents propose aussi un hébergement aux patients nécessitant des soins en hospitalisation de jour ou en consultations externes, améliorant le confort des patients très éloignés du plateau technique dijonnais.

Ainsi, elle joue un rôle de proximité et participe au renforcement de l'offre régionale, de part sa coopération déjà engagée avec le Centre Hospitalier Universitaire de Dijon et le Centre Georges François Leclerc.

La Maison de Parents constitue un acteur à part entière dans la prise en charge des patients et participe pleinement à l'amélioration de la santé des patients accueillis.

Son fort taux d'occupation après treize ans de fonctionnement, amène à envisager sans conteste, son extension qui s'inscrit parfaitement dans les orientations du projet régional de santé bourguignon.

Christophe LANNELONGUE, Directeur Général de l'ARS



Le projet d'extension a été présenté à la CARSAT Bourgogne/Franche-Comté. Cette dernière est impliquée dans le fonctionnement de la Maison de Parents en Bourgogne depuis son ouverture.

Soutien de la Carsat - extrait du courrier :

*« Je vous confirme que la CARSAT Bourgogne et Franche-Comté, en tant que partenaire financier de longue date de la structure, soutient votre projet d'extension. »*

Sachant que cette extension :

- est réalisable sur le site actuel (elle serait rattachée au bâtiment principal),
- prévoit la création de 20 chambres supplémentaires dont 4 chambres "mère-enfant" comportant un aménagement spécifique permettant d'accueillir également les enfants en hospitalisation de jour,
- devrait permettre de répondre à l'évolution des besoins signalés par le CHU face à une demande de plus en plus croissante de chambres "mères-enfants".

Dans la mesure où la Maison de Parents en Bourgogne :

- répond aux règles de participation de l'Assurance Maladie (...),
- permet de recevoir et d'héberger (...) des proches parents des malades hospitalisés (...) mais également des "résidents-patients" et des parturientes,
- s'adresse prioritairement aux familles aux ressources modestes (...) mais également en difficulté morale (...),
- réserve en priorité son accueil aux familles de malades hospitalisés,
- accueille majoritairement des résidents relevant du régime général (...).

Espérant que ce projet puisse voir le jour (...)

Yves BARD Président de la CARSAT Bourgogne  
et Bernard TAPIE Directeur de la CARSAT par intérim



La Mutualité Française a été un partenaire de la première heure de la Maison de Parents en Bourgogne. Aujourd'hui, cette maison est devenue, dans la région, un maillon essentiel d'une prise en charge globale de la santé de la personne promue par le mouvement mutualiste.

Sa mission première d'accueil et de soutien des familles de malades hospitalisés est remplie avec efficacité et une grande humanité. Par ailleurs, face à l'évolution de l'environnement du soin, cette mission a été renforcée en 2009 par l'hébergement des malades traités dans un cadre ambulatoire. Ce service est précieux pour tous les patients dont le domicile est éloigné du lieu de traitement, plus particulièrement ceux soignés au CHU et au Centre anti cancéreux Georges-François Leclerc.

Avec le développement de l'activité ambulatoire la Maison de Parents offre ainsi un cadre d'hébergement sécurisé doublé d'un accompagnement social et psychologique facilitant ainsi le parcours de vie de la personne malade et de ses proches.

C'est pourquoi la Mutualité Française et ses mutuelles adhérentes soutiennent aujourd'hui le projet d'extension de la capacité d'hébergement de la Maison en réponse aux besoins croissants des familles, à l'évolution du soin vers le traitement en ambulatoire et à la création plus spécifique de chambres mère-enfant.

Elles œuvreront autant qu'il leur est possible pour la réussite de ce projet.

Monique AUGÉ,  
Présidente de la Mutualité Française Bourgogne



La Maison de Parents est devenue au fil des ans un partenaire privilégié du CGFL et du CHU de Dijon, offrant aux familles de patients hospitalisés des prestations appréciées à proximité immédiate des services de soins. Proches et parents y trouvent bien plus qu'un hébergement, mais aussi un lieu convivial, humain et adapté qu'ils évaluent toujours très positivement.

En outre, l'activité d'accueil de résidents-patients qui s'est mise en place plus récemment répond à une vraie problématique de santé publique, en permettant d'éviter à des patients, souvent fatigués, des trajets itératifs entre leur domicile et les établissements de soins pour le déroulement de leurs séquences de traitement ; ou en leur permettant d'être hébergés à proximité la veille ou le jour d'une hospitalisation qui s'organise en ambulatoire. Qui plus est, sont ainsi évitées des dépenses de frais de transport importantes pour l'assurance maladie.

L'évolution de l'offre de soins vers des traitements accordant une place croissante aux activités ambulatoires ne peut que renforcer la place de la Maison de Parents dans un dispositif en quête de performance médico-économique accrue.

Le CGFL et le CHU soutiennent ainsi sans réserve le projet d'extension capacitaire conduit par la Maison des Parents, dans l'intérêt premier des patients qu'ils prennent en charge et de leurs proches.



Pr Pierre FUMOLEAU  
Directeur Général  
du CGFL

Pierre-Charles PONS  
Directeur Général  
du CHU Dijon



Le projet d'extension a été présenté aux principaux partenaires, et à cette occasion une demande de positionnement sur l'intérêt du projet avait notamment été demandée pour le soutien et le financement du projet :

Soutien de l'Assurance Maladie - extrait du courrier :

*"Le dispositif actuellement mis en place par la Maison de Parents permet de faciliter l'accueil sur l'agglomération dijonnaise des familles des patients hospitalisés. Le dispositif « résidents-patients » permet également de faciliter l'accueil des patients en dehors des structures hospitalières. Outre la plus-value pour le patient, ce système génère également des économies directes pour l'Assurance Maladie, en évitant de multiplier les transports remboursés.*

*Au vu du service offert aux patients, la perspective d'une extension de l'offre proposée me paraît donc aller dans le bon sens."*

Deux points sont soulignés par l'Assurance Maladie :

*"Tout d'abord la logique du dispositif « résidents-patients » doit être respectée, l'offre proposée initialement par la Maison de Parents concernant en premier lieu les familles, et la part des « résidents-patients » restant limitée à 25 %.*

*Ensuite, d'un point de vue Assurance Maladie, la plus-value du dispositif « résidents-patients » est de permettre à des patients résidant dans des zones éloignées de bénéficier de prises en charge spécialisées auprès des établissements de référence implantés sur l'agglomération dijonnaise que sont le CHU et le Centre Georges-François Leclerc."*

Docteur Gérard ESCANO  
Médecin conseil régional -  
Directeur coordonnateur régional GDR F Bourgogne

